

- Faculté de droit
- [www.unine.ch/droit](http://www.unine.ch/droit)

### Exécution forcée (4DR1018)

Filières concernées	Nombre d'heures	Validation	Crédits ECTS
<b>Bachelor en droit (immatriculation avant 2018)</b>	<b>Cours: 4 ph</b>	Voir ci-dessous	6
<b>Bachelor en droit accéléré</b>	<b>Cours: 4 ph</b>	Voir ci-dessous	6

ph=période hebdomadaire, pg=période globale, j=jour, dj=demi-jour, h=heure, min=minute

#### Période d'enseignement:

- Semestre Automne

#### Equipe enseignante

MARCHAND Sylvain, Professeur associé.

#### Objectifs

Familiariser les étudiant-e-s avec les procédures d'exécution forcée.

#### Contenu

Le cours d'exécution forcée porte sur les procédures conduisant à la réalisation forcée des biens d'un débiteur pour désintéresser un créancier poursuivant (saisie) ou l'ensemble des créanciers du débiteur (faillite). La première partie du cours est consacrée à une présentation générale de la procédure de poursuite, des différents protagonistes impliqués dans une telle procédure et de la procédure préalable par laquelle toute procédure de poursuite commence. La deuxième partie du cours traite de la saisie, c'est-à-dire du processus de recouvrement des créances contre un débiteur qui n'est pas inscrit au registre du commerce. La troisième partie du cours concerne la faillite et, notamment, l'ouverture de la faillite, la constitution des masses passives et actives, la procédure de faillite à proprement parler et la poursuite pour effets de change. Cette partie du cours se termine par un bref aperçu de la faillite internationale et des procédures concordataires.

#### Forme de l'évaluation

Examen oral de 15 minutes, précédé d'un temps de préparation. La documentation est libre, et le ou la candidat-e peut utiliser son ordinateur, tout contact avec l'extérieur étant cependant interdit pendant la préparation et l'examen.

#### Documentation

S. Marchand, Précis de droit des poursuites, 2e éd. Schulthess 2013. Un polycopié de cas pratiques et de schémas récapitulatif est en outre disponible.

#### Forme de l'enseignement

2 heures : cours ex cathedra (exposé de la matière et explication des schémas du support de cours) et 2 heures : séance de travail (résolution de cas pratiques).